

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 16 JUIN 2022

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2021 / 2022 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

LES CLASSEMENTS EN ANNEXE DU JOURNAL , NE TIENNENT PAS COMPTE DES POINTS « FAIR-PLAY » en SENIORS D2 et D3

FORFAITS GENERAUX & DESENGAGEMENTS AVANT DEBUT DES COMPETITIONS

SENIORS D2.B :	ALFORTVILLE US (2)		CHEVILLY LARUE
SENIORS D3.A :	VALENTON CS (1)		ALFORTVILLE FC (2)
SENIORS D3.B :	OLYMP. PARIS ESPOIR (1)	U14 D3.B :	ALFORTVILLE US (2)
SENIORS D4.A :	BOSS TON FOOT (1)	U14 D4.A :	CHENNEVIERES SFC (1)
SENIORS D4.B :	VILLENEUVE ACA FOOTBALL (1)		ARCUEIL COSM (2)
U18 D1 :	ALFORTVILLE US	U14 D4.B :	ASOMBA (1)
U18 D3.A :	BOISSY FC	U14 D4.C :	LUSITANOS US
U18 D3.B :	SFC CHENNEVIERES (1)	U14 D4.D :	CHOISY AS (4)
	ST MAUR VGA US (3)		ALFORTVILLE FC (1)
	LIMEIL BREVANNES AJ (2)	CDM D1 :	VILLENEUVOISE ANTILLAIRE (1)
	SANTENY SL (1)	CDM D2 :	LIMEIL BREVANNES AJ (5)
U16 D2.A :	CACHAN CO (2)		NUEVO UNO (2)
U16 D3.A :	ALFORTVILLE US (2)	Anciens D2.B :	ULTRA MARINE AS
	VILLECRESNES US (1)	Anciens D3 :	TREMBLAY AJ (11)
U16D3 :	ST MAUR VGA US (3) (*)	Anciens D4 :	TRAV PORT. IVRY
U16 D4.A :	ALFORTVILLE FC (1)	Féminines D1 :	FRESNES AAS (*)
U16 D4.B :	LIMEIL BREVANNES AJ (2)		
	VILLENEUVE ABLON US		

(*) dans les 3 dernières journées championnat

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéficiaire des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1^{er} Appel de feuille de match Manquante :

SENIORS D4.A :

23840710 : BOISSY UJ / CAUDACIENNE ES 2 du 05.06.22

ANCIENS D2.B :

23453840 : VILLENEUVE ABLON US / VILLEJUIF US (12) du 22.05.22

U16 D2.A :

-LUSITANOS US (2) / SUCY FC (1) du 15.05.22

U16 D3.C :

23824371 CHARENTON CAP (3) / VILLENEUVE AFC du 05.06.22

23824374 : NOGENT FC (2) / ORMESSON US (2) du 05.06.22

23452238 : CRETEIL US 1 / LIMEI BREVANNES AS 1 du 29.05.22

U14 D1 :

23452580 : LUSITANOS US / ST MAUR VGA du 04/06/22

U14D2.B :

23735186 : VAL DE FONTENAY AS / VINCENNES CO 2 du 04/06/22

U14 D3.A :

23452987 / O. PARIS ESPOIRT / CRETEIL UF du 04/06/22

23452989 : ECOLE PLESSEENNE 1 / JOINVILLE RC (4) du 04/06/22

U14 D4.B :

23822407 : SUCY FC (2) / ECOLE PLESSEENNE (2) du 04.06/22

Math perdu par pénalité au club recevant sans réponse aux deux appels de Feuille de match manquante :**Anciens D3.B :**

23454194 : MAISONS ALFORT FC / CRETEIL LUSITANOS du 22.05.22

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES**Article 44-3 du règlement sportif général –**

Non utilisation de la feuille de match informatisée.

Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
 - ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 06/06/2022) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (match perdu par pénalité)
U14 D4 St Maur VGA Gentilly AC	15/05/2022 04/06/2022		
U14 D3 O. Paris Espoir	04/06/2022		
U16 D3 St Maur VGA	20/03/2022	29/05/2022	
U16 D2 Villejuif US Ivry US Sucy FC Charenton CAP	08/05/2022 08/05/2022 15/05/2022 29/05/2022	29/05/2022	
SENIORS D4 Bled FC	08/05/2022		
SENIORS D3			
SENIORS D2 Fontenay US	08/05/2022	29/05/2022	
FUTSAL D1 Maisons Alfort FC	02/04/2022		